

**Organisation de la Conférence Islamique
Organisation Islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO-**

**CONSEIL EXECUTIF
SIXIEME SESSION
Islamabad, Zul HJijja 1404
31 Août - 1 Septembre 1985**

Le Conseil Exécutif de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tenu sa 6^{ème} session, à Islamabad, République Islamique du Pakistan, les 14 et 15 Zul Hijja 1405H correspondant aux 31 Août et le 1^{er} Septembre 1985.

Ont pris part aux travaux du Conseil :

- Dr. Rachid Abdelaziz Al-MUBARAK (royaume d'Arabie Saoudite), Président,
- Mr. Saeed QURESHI (Pakistan), Vice-Président,
- Mr. Oumar Saad TOURE (Mali), Vice-Président,
- Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU (IRCICA, Istanbul), Rapporteur,
- Mr. Abou El Caba TOURE (Sénégal),
- Dr. Khalil HAMMACH (Irak),
- Mr. Zainal Abidin ABDUL KADIR (Malaisie),
- Mr. Saadi Afendi Al WAHIDI (Palestine),
- Mr. Lamine CAMARA (Guinée),
- Mr. Mohamed BEN BACHIR (Maroc).

N'ont pu assister,

Messieurs :

- Ezzidin IBRAHIM (Conseiller Culturel au Cabinet de l'Emir de l'Etat des Emirats Arabes Unis),
- Dr. Ali KETTANI (IFSTAD),
- Dr. Fuat SEZGIN (Institut des Sciences arabo-islamiques Frankfurt, Allemagne Fédérale),

- Dr. Mahmoud CHAWI (Fédération mondiale des écoles arabes islamiques internationales),
- Mr. Wareth Eddin MUHAMMAD (Mouvement des musulmans aux Etats-Unis d'Amérique).

Ont également assisté aux travaux du Conseil des représentants, de Son Excellence le Secrétaire Général de l'OCI, à savoir Mr Inamul Haq et Mr Hassan DAUD. De même qu'y ont pris part Son Excellence le Professeur Abdelhadi BOUTALEB, Directeur Général de l'ISESCO et ses collaborateurs.

La première séance s'est tenue sous la présidence de Mr Saad QURESHI. La séance d'ouverture fut entamée par la lecture de versets du Saint Coran.

Le Conseil a approuvé les candidatures des nouveaux membres du Conseil, présentés par leurs Etats respectifs. Il s'agit de :

- Dr. Khalid HAMACH (Irak)
- Mr Zainal Abidin Haki Abdul Kadir (Malaisie)
- Mr Lamine CAMARA (Guinée)

Après l'annonce, par le Président, du décès du représentant de l'Irak, Feu Dr. Suleiman AL MAZABANE, le Conseil a rendu hommage aux efforts du défunt et prié pour le repos de son âme.

Le Conseil a écouté et approuvé le rapport d'activité du Directeur Général de l'Organisation, dans l'intervalle des deux sessions du Conseil.

Après présentation, par le Directeur Général de la candidature du Dr. Abdul Aziz Othman Al TUWEIJRI, au poste de Directeur Général-Adjoint à la Culture, le Conseil a entériné cette candidature.

A la suite de la discussion du projet d'ordre du jour, le Conseil l'a approuvé après y avoir ajouté ce qui suit :

1. Autres observateurs sur le prochain budget de l'Organisation,
2. Les projets hors-budget,
3. Divers.

Le Conseil a examiné et adopté les comptes de clôture et le rapport de la Commission de Contrôle Financier sur les exercices 1983-84 et 1984-85. Le Conseil a également approuvé la Recommandation de la Commission de Contrôle Financier visant à constituer un Fonds de réserve dont le taux d'alimentation sera fixé par la Direction Générale et soumis à une session ultérieure du Conseil pour approbation.

Le Conseil a approuvé les amendements apportés au Budget conformément aux Recommandations formulées par le Conseil, lors de sa cinquième session.

Le Conseil a ensuite écouté la déclaration du Directeur Général concernant l'initiative prise par le Royaume du Maroc de prendre en charge la construction du siège de l'Organisation, sur le terrain dont il avait fait don à celle-ci. Il a exprimé son immense joie et ses sincères remerciements pour ce noble geste. De même que le Président de séance a exprimé, au nom du Conseil, ses remerciements au Roi et au Gouvernement du Maroc pour la sollicitude dont ils ne cessent d'entourer l'Organisation.

Le conseil a discuté le projet d'amendement de l'Article 110 du Statut du Personnel et l'a adopté après avoir tenu compte des pratiques en cours au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Monsieur le Directeur Général a informé le Conseil des mesures prises par la Direction Générale pour assurer la mise en œuvre des Recommandations adoptées à ce sujet par le Conseil lors de sa cinquième session. Celles-ci portent sur le projet de Convention sur l'équivalence des diplômes, et plus particulièrement sur la nécessité de compléter les informations recueillies sur les systèmes d'enseignement dans les Etats membres, et consignées dans un document qui a été distribué aux membres du Conseil.

Le Conseil a par ailleurs approuvé l'accord envisagé entre l'Organisation et la Ligue du Monde Islamique dont le siège est à Mekka Al-Mukarrama, d'une part, et l'Association de l'Appel (Da'Wa) Islamique en Jamhriya Lybienne d'autre part.

Le Conseil a décidé de tenir sa septième session au siège de l'Organisation à Rabat, dans la mi-juin 1986.

Le Conseil a tenu sa deuxième séance, dans la matinée du Samedi 1^{er} Septembre 1985, sous la présidence du Dr. Racheed Abdelaziz AL-MUBARAK, représentant du Royaume d'Arabie Saoudite et président du Conseil Exécutif. Cette séance fut consacrée aux points suivants :

- ❖ Examen du projet de Règlement intérieur de la Caisse de mutuelle et d'assistance au Personnel de l'ISESCO. Le Conseil l'a approuvé après y avoir apporté les corrections et les amendements qu'il a jugés nécessaires.
- ❖ Examen du projet de Règlement Intérieur de la « Caisse d'indemnité de fin de service ». Il l'a approuvé après y avoir apporté les corrections et les amendements qu'il a jugés nécessaires.
- ❖ Examen des projets de programmes hors budget, à savoir :
 - ✓ **PEB/1** : « Œuvrer pour la renaissance de la culture islamique à l'Université de Cordoue » ;
 - ✓ **PEB 2** : « Projet d'Université Al Qods de Télé-enseignement » ;
 - ✓ **PEB 3** : « Bibliothèque de l'Université islamique de Gaza » ;

- ✓ **PEB 4**: « Centre informatique de l'Université nationale AL-Najah » et le projet – **PEB/5** intitulé « Trois stages de formation en dactylographie arabe, au bénéfice des ministères de l'éducation, et des départements d'études islamiques, des Etats membres non-arabes.

Le Conseil a approuvé ces programmes et a demandé à la Direction Générale d'entreprendre les études techniques nécessaires, d'entamer des contacts avec les sources de financement probables et de lui faire rapport, au cours de sa prochaine session, de l'évaluation de la question.